



Montréal, 28 septembre 2011

EXTRADITION ET ENQUÊTE SUR M. JORGE VINICIO SOSA ORANTES

Hon. Rob Nicholson
Minister of Justice and Attorney General of Canada
rob.nicholson@parl.gc.ca

Hon. Joe Comartin
Justice Critic for the NDP
Comartin.J@parl.gc.ca

Hon. John Baird
Minister of Foreign Affairs
john.baird@parl.gc.ca

Hon. Paul Dewar
Foreign Affairs Critic for the NDP
Dewar.P@parl.gc.ca

Monsieur le Ministre de la justice,
Messieurs les Membres du Parlement,

Le CDHAL est une organisation indépendante qui travaille pour la promotion et la défense des droits humains en Amérique latine, en diffusant de l'information sur la situation politique, sociale, économique et culturelle, en encourageant les gouvernements canadiens et québécois à adopter une politique internationale favorable au respect des droits humains et, finalement, en dénonçant publiquement l'impunité qui règne en Amérique latine.

Nous nous adressons à vous en lien avec le dossier de M. Jorge Vinicio Sosa Orantes, pour vous demander de veiller à ce qu'il réponde devant la justice pour les très graves crimes qu'il est soupçonné d'avoir commis au Guatemala. M. Sosa, actuellement détenu à Calgary, a été arrêté le 18 janvier 2011 à Lethbridge, en Alberta, à la demande des États-Unis. Il a les citoyennetés canadienne, américaine et guatémaltèque.

Le 2 septembre 2011, la Cour en Alberta a émis le jugement que les exigences légales et les preuves requises pour son extradition avaient été remplies. Dépendant des décisions de M. Sosa au sujet d'un appel, le cas est maintenant entre vos mains pour une décision finale.

Tout indique, dans les dossiers judiciaires, que M. Sosa était un des responsables d'une opération militaire en 1982 lors de laquelle des soldats guatémaltèques ont assassiné méthodiquement plus de 200 civils dans le village de Las Dos Erres. Seuls deux jeunes garçons, dont un est devenu citoyen canadien, ont survécu à ce massacre au cours duquel plusieurs femmes ont été violées et des enfants frappés à coup de masse avant d'être jetés dans un puits. D'après les témoignages, M. Sosa aurait, en plus d'orchestrer le massacre, lui-même tué des villageois avec une masse et aurait tiré des balles dans le puits.

Deux mesures essentielles doivent impérativement être prises par le gouvernement canadien afin d'assurer que M. Sosa rende compte des actes qui lui sont reprochés. Dans un premier

temps, le Canada doit donner préséance à toute demande d'extradition susceptible d'aboutir à la tenue d'un procès portant sur les allégations liant M. Sosa au massacre de Las Dos Erres, et qui pourrait voir ce dernier accusé de crimes contre l'humanité, crimes de guerre ou d'autres violations graves du droit international. Par ailleurs, la GRC et le Ministère de la Justice doivent mener une enquête complète et minutieuse sur ces allégations en vue d'une éventuelle poursuite criminelle devant les tribunaux canadiens en vertu de la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre (LCHCG)*.

Une poursuite aux États-Unis ne servirait pas les intérêts de la justice. Dans ce pays, M. Sosa est uniquement accusé d'avoir falsifié son dossier en vue d'obtenir la citoyenneté américaine. Aucune accusation de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre n'y a été portée contre M. Sosa en lien avec les faits survenus à Las Dos Erres en 1982. La peine maximale encourue par une personne accusée d'avoir enfreint les lois américaines sur l'immigration est de seulement dix ans d'emprisonnement, ce qui est clairement insuffisant au regard des actes horribles qu'il est soupçonné d'avoir commis. De plus, des précédents tels que celui du procès engagé contre M. Gilberto Jordan, qui a aussi été accusé d'avoir participé au massacre de Las Dos Erres, démontrent que les tribunaux américains appelés à se pencher sur des cas de fraude ne permettent pas aux victimes de prendre une part active aux procédures.

Le Canada a l'obligation légale d'enquêter sur le rôle de M. Sosa dans le massacre de Las Dos Erres, et dispose des outils pour le faire. Comme vous le savez, la *LCHCG* a déjà été utilisée avec succès en 2009 dans l'affaire *Munyanesa*, qui s'est soldée par la condamnation d'un homme qui s'était établi au Canada après avoir commis des meurtres et viols de civils innocents au cours du génocide au Rwanda. Le cas que nous évoquons a des liens encore plus étroits avec le Canada. M. Sosa et un des survivants sont des citoyens canadiens. Une enquête et une poursuite au Canada garantiraient que M. Sosa réponde aux accusations de crimes qu'il aurait commis.

Un événement au Guatemala vient renforcer le cas: une cour a condamné quatre accusés de meurtre et crimes contre l'humanité pour leur participation au massacre de Las Dos Erres. Lors d'un jugement historique, la cour les a condamné chacun à une peine de plus de 6000 ans en prison. Cette décision montre qu'il existe maintenant, au Guatemala, un renforcement du processus de responsabilité pénale. M. Sosa fait aussi face à des actes d'accusation là-bas, et le gouvernement guatémaltèque a émis une demande d'extradition à partir du Canada.

Pour les victimes, une poursuite aux États-Unis pour fraude assortie d'une peine maximale de dix ans serait loin d'être suffisante pour un homme accusé d'avoir assassiné leurs proches de sang froid. Les victimes veulent voir M. Sosa jugé au Canada pour crimes contre l'humanité, ou demandent qu'il soit extradé au Guatemala, où il ferait face à des accusations du même ordre.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de mettre à profit l'autorité dont vous êtes investi en vertu de la *Loi sur l'extradition* et de donner la priorité aux demandes d'extradition autres que celle des États-Unis qui pourraient vous parvenir en lien avec cette affaire. Nous vous demandons également de vous assurer que le Canada mène une enquête criminelle diligente en vue de l'éventuelle poursuite de M. Sosa devant la justice canadienne.

Nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous porterez à notre requête et espérons recevoir une réponse.

Sincèrement,

Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)

2065 Rue Parthenais

Montréal - Québec

H2K 3T1

coordo@cdhal.org

solidared@cdhal.org